

Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

pour l'année 2025 au titre des données 2024

Les résultats de la Société FLASH TAXICOLIS sont les suivants :

1) Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Nombre de points obtenus : 36

2) Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles

Nombre de points obtenus : 35

3) Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Non calculabilité de l'indicateur pour absence de retour de congé maternité (critère sur 15 points)

4) Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Nombre de points obtenus : 10

Total de points obtenus : 81 points sur 85 points

Résultat de l'index 2024 :

95 points sur 100

Les résultats ont été dûment déclarés.

(période de référence 2024)

L'Index, sur 100 points, se calcule à partir de 4 à 5 indicateurs

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- L'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de + 250 salariés),
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.